

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement d'Anjou, lors de sa séance du 5 février 2013, a adopté le règlement RCA 88, autorisant un emprunt de 3 524 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation majeurs aux différents édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 4 mars 2013 ainsi que par le ministre des Transport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 22 mars 2013. Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 2 avril 2013.

Marie-Thérèse Stephen
Directrice des Affaires publiques et du Greffe
Secrétaire d'arrondissement